

# IT: L'Apebi planche sur son contrat-programme

- Une étude en cours avec le cabinet BCG

- Un objectif de 26.000 emplois dans l'ITO et 20.000 dans le BPO

APRÈS l'industrie, les équipes de Moulay Hafid Elalamy, ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Economie numérique et de l'Investissement planchent actuellement sur Maroc Numeric. La stratégie destinée au secteur IT devra connaître un véritable lifting et surtout une contextualisation par rapport à des objectifs quantifiés en termes de création d'emplois et d'impact sur la balance commerciale. «Une équipe travaille sur Maroc Numeric depuis 3 mois et nous allons accélérer le rythme», annonce le ministre, lors d'une rencontre organisée par l'Apebi (Fédération marocaine des technologies de l'information, des télécommunications et de l'offshoring). Pour Elalamy,

du retard a également été pris en matière d'e-gov. «Nous avons commencé par tout ce qui n'implique pas d'interactions entre les départements. Aujourd'hui, un travail plus approfondi doit être mené», estime le ministre.

BPO. Cela passera, entre autres, par la mise en place d'une approche de deal making (signature de contrat d'affaires) en partenariat avec les P2I. L'Apebi travaille sur l'élaboration d'une vision sur 6 ans pour le secteur de l'IT avec IDC, un cabinet international spé-

cialisé dans ce secteur. Dans le même sens, une étude est en cours de réalisation par le cabinet BCG. Elle servira de base à l'élaboration du futur contrat-programme. L'Apebi travaille également avec l'OFPPT sur la mise en place de formations spécifiques bac+2 et bac+3. La corporation développe une véritable synergie. 4 consortiums viennent d'être constitués. En parallèle, l'Apebi compte organiser en octobre une mission au Mali et en Mauritanie. De gros potentiels à l'export ont été identifiés sur ces deux pays pour l'IT marocain. Une charte d'éthique des professionnels des systèmes d'information vient d'être signée par l'Apebi, l'Ausim et Maroc Numeric cluster. Le document a pour ambition de fédérer l'ensemble des acteurs de la profession autour de principes et valeurs communes. Parmi les principales règles, se trouve l'engagement à rendre anonyme ou détruire les données personnelles ayant pu être recueillies pendant une prestation. Cette règle va de pair avec la loi sur la protection des données personnelles. Les opérateurs s'engagent également à n'utiliser que des logiciels authentiques pour limiter les risques liés à l'usage des logiciels contrefaits sur l'infrastructure du client. Le professionnel doit indiquer au client tous liens d'intérêt qu'il pourrait avoir avec des tiers concernés par l'exécution ou les conséquences de la mission. Les signataires de la charte s'engagent également à contracter une assurance responsabilité civile. □

IL. B.

## Représentativité

LA Fédération marocaine des technologies de l'information et des télécommunications et de l'offshoring existe depuis 25 ans. Elle revendique la représentativité de 95% du chiffre d'affaires des IT et télécoms. L'Apebi compte, à son actif, 183 membres et 6 commissions thématiques (éditeurs, TPE, RH, export, smart city et offshore). □

Il faut dire que depuis quelques années le secteur des technologies de l'information connaît une véritable dynamique (8.000 emplois dans l'ITO et 2 milliards de DH de chiffre d'affaires). Selon les dernières prévisions de l'International Data Corporation (IDC), les dépenses en services TI au Maroc devront atteindre les 550 millions de dollars d'ici fin 2018. La convention signée lors des dernières Assises de l'industrie (avril dernier) s'est fixé comme objectif la création de 26.000 emplois dans l'ITO et 20.000 dans le

BPO. Cela passera, entre autres, par la mise en place d'une approche de deal making (signature de contrat d'affaires) en partenariat avec les P2I. L'Apebi travaille sur l'élaboration d'une vision sur 6 ans pour le secteur de l'IT avec IDC, un cabinet international spé-